



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille quatorze et le jeudi dix-sept avril, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Jean-Luc DOBIGNARD, Anjelika OMNES, Odile VIGNES, Eric BARZANTI, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Claude HEINTZ.

Etaient excusés :

Marie-Josée MOULET donne procuration à Camille CASTERAN,
Hervé ABADIE donne procuration à Jean-Luc DOBIGNARD,
Mohamed DILMI donne procuration à Michel AZOT avant la lecture et avant le vote de la question n°1.8.

Etait absent :

Jean-Pierre ARTIGANAVE

Secrétaires de séance : Camille CASTERAN, Maxime LAFFAILLE, Yacine KASBAOUI

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2014 est adopté.

Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI quittent définitivement la séance avant l'examen et avant le vote de la question n° 5.1.

La question n° 0.1 : « Délocalisation provisoire des séances du Conseil Municipal » est rajoutée à l'ordre du jour.

N° 0.1

DELOCALISATION PROVISOIRE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de tenir les réunions des Conseils Municipaux au Palais des Congrès sis à Lourdes, Square Charles de Gaulle, avenue Maréchal Foch dans l'attente des travaux qui seront réalisés dans le bâtiment principal de l'Hôtel de Ville,
- 3°) considèrent que le Palais des Congrès offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires tout en permettant d'assurer la publicité des séances.

N° 1.1

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain GARROT, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) adoptent le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il figure en annexe.

N° 1.2

**COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES :
FORMATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité pour les commissions suivantes :

- **1^{ère} Commission : Lien social, logement, solidarité**
- **6^{ème} Commission : Ressources humaines et dialogue social**
- **8^{ème} Commission : Vie associative, anciens combattants et affaires culturelles**
- **9^{ème} Commission : Affaires générales, budget, politiques territoriales et politique de la Ville**

Et à la majorité et une abstention, celle de Claude HEINTZ pour les commissions suivantes :

- **2^{ème} Commission : Développement culturel, dynamisation commerciale**
- **3^{ème} Commission : Redressement économique, touristique et à la ville numérique**
- **4^{ème} Commission : Jeunesse et sports**
- **5^{ème} Commission : Animation, communication, sécurité publique et circulation**
- **7^{ème} Commission : Aménagement urbain, développement durable, travaux et cadre de vie**

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) après avoir décidé à l'unanimité de procéder par un vote à main levée, décident de former 9 commissions municipales permanentes dont les compétences et la composition sont fixées comme suit :

<u>1^{ère} Commission</u> Lien social, logement, solidarité	Alain GARROT , Hervé ABADIE, Sandrine FOCESATO, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Annette CUQ, Maxime LAFFAILLE, Fabienne BORDE, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Mohamed DILMI, Claude HEINTZ
<u>2^{ème} Commission</u> Développement culturel, dynamisation commerciale	Marie-Josée MOULET , Marie-France AUZON-LAFFITTE, Annette CUQ, Odile VIGNES, Eric BARZANTI, Philippe SUBERCAZES, Michel AUSINA, Camille CASTERAN, Antoinette BABIN CHASSARD, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI
<u>3^{ème} Commission</u> Redressement économique, touristique et à la ville numérique	Bruno VINUALES , Nathalie BARZU, Anjelika OMNES, Marie-Josée MOULET, Alain ABADIE, Gérald CAPEL, Eric BARZANTI, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Antoinette BABIN CHASSARD, Jean-Pierre ARTIGANAVE
<u>4^{ème} Commission</u> Jeunesse et Sports	Patricia SAYOUS , Michel AUSINA, Camille CASTERAN, Jean-Luc DOBIGNARD, Michel NICOLAU, Sandrine FOCESATO, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Mohamed DILMI
<u>5^{ème} Commission</u> Animation, communication, sécurité publique et circulation	Philippe SUBERCAZES , Camille CASTERAN, Marie-Josée MOULET, Sandrine FOCESATO, Odile VIGNES, Nathalie BARZU, Annick BALERI, Yacine KASBAOUI, Michel AZOT, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU
<u>6^{ème} Commission</u> Ressources humaines et dialogue social	Fabienne BORDE , Michel NICOLAU, Madeleine NAVARRO, Gérald CAPEL, Patricia SAYOUS, Hervé ABADIE, Michel AUSINA, Marie-Henriette CABANNE, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Claude HEINTZ
<u>7^{ème} Commission</u> Aménagement urbain, développement durable, travaux et cadre de vie	Alain ABADIE , Eric BARZANTI, Bruno VINUALES, Yacine KASBAOUI, Annick BALERI, Anjelika OMNES, Jean-Luc DOBIGNARD, Maxime LAFFAILLE, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI
<u>8^{ème} Commission</u> Vie associative, anciens combattants et affaires culturelles	Madeleine NAVARRO , Odile VIGNES, Marie-Josée MOULET, Patricia SAYOUS, Annick BALERI, Camille CASTERAN, Annette CUQ, Antoinette BABIN CHASSARD, Michel AZOT, Claude HEINTZ
<u>9^{ème} Commission</u> Affaires générales, budget, politiques territoriales et politique de la Ville	Gérald CAPEL , Maxime LAFFAILLE, Jean-Luc DOBIGNARD, Hervé ABADIE, Fabienne BORDE, Anjelika OMNES, Alain ABADIE, Michel AZOT, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Claude HEINTZ

N° 1.3 a)

**ELECTIONS DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) décident de procéder à ces désignations par un vote à main levée,

2°) désignent ainsi qu'il suit les délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs :

<p>Syndicat mixte de transports « Le Fil vert »</p>	<p><u>2 titulaires</u> Josette BOURDEU Philippe SUBERCAZES <u>2 suppléants</u> Hervé ABADIE Odile VIGNES</p>
<p>Comité de pilotage du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Grand Tarbes/Lourdes (1 délégué)</p>	<p>Gérald CAPEL</p>
<p>Groupement d'Intérêt Public "Contrats urbains de cohésion sociale du Grand Tarbes et de Lourdes" (1 délégué)</p>	<p>Gérald CAPEL</p>
<p>Conseils d'administration et commissions permanentes des établissements publics d'enseignement du second degré :</p> <p>1 – <u>Collège public</u> Conseil d'administration</p> <p>Commission permanente (1 délégué)</p> <p>2 – <u>Lycée de Sarsan</u> Conseil d'administration</p> <p>Commission permanente (1 délégué)</p> <p>3 – <u>Lycée de l'Arrouza</u> Conseil d'administration</p> <p>Commission permanente (1 délégué)</p>	<p><u>2 titulaires</u> Odile VIGNES Michel AUSINA</p> <p><u>2 suppléants</u> Fabienne BORDE Camille CASTERAN</p> <p>Odile VIGNES</p> <p><u>2 titulaires</u> Michel AUSINA Odile VIGNES</p> <p><u>2 suppléants</u> Marie-Josée MOULET Marie-France AUZON-LAFFITTE</p> <p>Michel AUSINA</p> <p><u>2 titulaires</u> Gérald CAPEL Marie-Josée MOULET</p> <p><u>2 suppléants</u> Odile VIGNES Michel AUSINA</p> <p>Gérald CAPEL</p>
<p>Conseil de discipline et de recours pour le personnel des collectivités territoriales (1 délégué)</p>	<p>Fabienne BORDE</p>

Programme d'Intérêt Général – Opération façades	<p><u>3 titulaires</u> Josette BOURDEU Anjelika OMNES Alain ABADIE</p> <p><u>2 suppléants</u> Annick BALERI Nathalie BARZU</p>
Conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales ADAPEI Foyer Las Néous MAS les Cimes IMP Saint-Michel de Biscaye CAT l'Envol Foyer du Petit Jer Institution Sainte Marie	Alain GARROT Alain GARROT Alain GARROT Marie-France AUZON-LAFFITTE Camille CASTERAN Josette BOURDEU Alain GARROT
Centre social FORUM (3 délégués)	Madeleine NAVARRO Gérald CAPEL Alain GARROT

N° 1.3 b)

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Josette BOURDEU	31 voix
Marie-Josée MOULET	30 voix
Philippe SUBERCAZES	31 voix
Claude HEINTZ	1 voix

désignent Josette BOURDEU, Marie-Josée MOULET, Philippe SUBERCAZES, en qualité de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier.

N° 1.3 c)

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUTACAM**

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Josette BOURDEU	32 voix
Annette CUQ	32 voix
Patricia SAYOUS	32 voix
Gérald CAPEL	32 voix
Camille CASTERAN	32 voix
Michel AUSINA	32 voix
Alain GARROT	31 voix
Odile VIGNES	32 voix
Nathalie BARZU	32 voix
Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI	32 voix
Claude HEINTZ	1 voix
pour les postes de titulaires,	

Sandrine FOCESATO	32 voix
Hervé ABADIE	32 voix
Annick BALERI	32 voix
Jean-Luc DOBIGNARD	32 voix
Marie-Henriette CABANNE	32 voix
pour les postes de suppléants	

désignent Josette BOURDEU, Annette CUQ, Patricia SAYOUS, Gérald CAPEL, Camille CASTERAN, Michel AUSINA, Alain GARROT, Odile VIGNES, Nathalie BARZU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI pour les poste de délégués titulaires au sein du Syndicat Mixte du Hautacam,

Sandrine FOCESATO, Hervé ABADIE, Annick BALERI, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE pour les postes de délégués suppléants au sein du Syndicat Mixte du Hautacam.

N° 1.3 d)

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Josette BOURDEU	31 voix
Alain ABADIE	32 voix
Eric BARZANTI	32 voix
Claude HEINTZ	1 voix
pour les postes de titulaires	

Annick BALERI	32 voix
Nathalie BARZU	32 voix
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU	32 voix
pour les postes de suppléants	

**désignent Josette BOURDEU, Alain ABADIE, Eric BARZANTI pour les postes de délégués titulaires au sein du Syndicat Départemental d'Electricité,
Annick BALERI, Nathalie BARZU, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU pour les postes de délégués suppléants au sein du Syndicat Départemental d'Electricité.**

N° 1.3 e)

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEM DE L'ACCUEIL

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Josette BOURDEU	31 voix
Madeleine NAVARRO	31 voix
Alain ABADIE	32 voix
Bruno VINUALES	31 voix
Nathalie BARZU	32 voix
Gérald CAPEL	31 voix
Marie-Josée MOULET	31 voix
Alain GARROT	30 voix
Jean-Pierre ARTIGANAVE	6 voix
Claude HEINTZ	1 voix

désignent **Josette BOURDEU, Madeleine NAVARRO, Alain ABADIE, Bruno VINUALES, Nathalie BARZU, Gérald CAPEL, Marie-Josée MOULET, Alain GARROT** comme délégués au sein de la SEM de l'Accueil.

N° 1.4

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :
ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Alain GARROT, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletins nuls :	0
Suffrages exprimés :	32
Majorité absolue :	17

Alain GARROT	32 voix
Gérald CAPEL	32 voix
Fabienne BORDE	31 voix
Sandrine FOCESATO	32 voix
Maxime LAFFAILLE	32 voix
Annette CUQ	32 voix
Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU	32 voix
Mohamed DILMI	31 voix
Claude HEINTZ	1 voix

désignent **Alain GARROT, Gérald CAPEL, Fabienne BORDE, Sandrine FOCESATO, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Mohamed DILMI** en qualité de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

N° 1.5

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :
ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Nombre de votants :	32
Bulletins trouvés dans l'urne :	32
Bulletins nuls :	4
Bulletins blancs :	1
Suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14
Nombre de sièges à pourvoir :	5 titulaires + 5 suppléants

La liste a obtenu 27 voix

	5 titulaires	5 suppléants
1	Alain ABADIE	Philippe SUBERCAZES
2	Gérald CAPEL	Alain GARROT
3	Jean-Luc DOBIGNARD	Madeleine NAVARRO
4	Eric BARZANTI	Yacine KASBAOUI
5	Marie-Henriette CABANNE	Michel AZOT

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent Alain ABADIE, Gérald CAPEL, Jean-Luc DOBIGNARD, Eric BARZANTI, Marie-Henriette CABANNE en qualité de représentants titulaires du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres,

Philippe SUBERCAZES, Alain GARROT, Madeleine NAVARRO, Yacine KASBAOUI, Michel AZOT en qualité de représentants suppléants du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres.

N° 1.6

COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX : DESIGNATION

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Nombre de votants	:	32
Bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins blancs	:	1
Suffrages exprimés	:	31
Majorité absolue	:	16
Nombre de sièges à pourvoir	:	5 titulaires + 5 suppléants

La liste a obtenu 31 voix

	5 titulaires	5 suppléants
1	Alain ABADIE	Hervé ABADIE
2	Gérald CAPEL	Philippe SUBERCAZES
3	Jean-Luc DOBIGNARD	Fabienne BORDE
4	Eric BARZANTI	Anjelika OMNES
5	Michel AZOT	Marie-Henriette CABANNE

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent Alain ABADIE, Gérald CAPEL, Jean-Luc DOBIGNARD, Eric BARZANTI, Michel AZOT en qualité de membres titulaires du Conseil Municipal à la Commission de Délégation des Services Publics locaux,

Hervé ABADIE, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Anjelika OMNES, Marie-Henriette CABANNE en qualité de membres suppléants du Conseil Municipal à la Commission de Délégation des Services Publics locaux,

N° 1.7

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :
COMPOSITION ET DESIGNATION

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, après vote au scrutin secret ayant donné les résultats suivants :

1er tour du scrutin :

Nombre de votants	:	32
Bulletins trouvés dans l'urne	:	32
Bulletins nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	32
Majorité absolue	:	17
Nombre de sièges à pourvoir	:	6

Gérald CAPEL	:	32 voix
Alain ABADIE	:	32 voix
Annick BALERI	:	32 voix
Nathalie BARZU	:	32 voix
Patricia SAYOUS	:	32 voix
Michel AZOT	:	31 voix
Claude HEINTZ	:	1 voix

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de fixer ainsi qu'il suit la composition de la commission consultative des services publics locaux présidée par Monsieur le Maire :

- 6 Conseillers Municipaux désignés au scrutin secret, dans le respect de la représentation proportionnelle, qui a donné les résultats suivants :

- Gérald CAPEL
- Alain ABADIE
- Annick BALERI
- Nathalie BARZU
- Patricia SAYOUS
- Michel AZOT

- 4 Représentants d'associations locales, à savoir :

- . Rubric Art : 1 membre
- . Union fédérale des Consommateurs
« Que Choisir » : 1 membre
- . UDAF : 1 membre
- . ADIL : 1 membre

N° 1.8

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : SAISINE

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident de donner délégation à Madame le Maire, pour la saisine pour avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

N° 1.9

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Alain GARROT, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une abstention : celle de Claude HEINTZ :

1°) décident de donner délégation à Madame le Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour les compétences définies à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précisées dans les alinéas édictés ci-après aux fins :

- 1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°) De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3°) De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

La délégation concerne tout emprunt à court, moyen, ou long terme, libellé en euros ou en devises, à taux d'intérêts fixe et, ou, indexé (révisable ou variable, le cas échéant, plafonné), à un Taux Effectif Global (T.E.G.) compatible avec les dispositions légales ou réglementaires applicables en cette matière et pouvant comporter un différé total ou partiel d'amortissement et, ou, d'intérêts.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt,

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé ou de consolidation par mise en place de tranche d'amortissement,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- 4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
- 15°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L.213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- 16°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de se constituer partie civile au nom de la commune, dans les cas suivants : en première instance, à hauteur d'appel et au besoin en cassation, par voie d'action ou par voie d'exception, en procédure d'urgence, en procédure de fond, devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits ;
- 17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à défaut ou en complément de sommes versées directement par l'assureur de la commune, dans une limite de 4 600 € ;

- 18°) De donner, en application de l'article [L.324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L.311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L.332-11-2](#) du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant annuel maximum de 1.000.000 € ;
- 21°) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article [L.214-1](#) du code de l'urbanisme ;
- 22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L.240-1 à L.240-3](#) du code de l'urbanisme ;
- 23°) De prendre les décisions mentionnées aux articles [L.523-4](#) et [L.523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2°) précisent que le Conseil Municipal sera tenu informé de toutes opérations intervenant en application de cette délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 - alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 1.10

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une voix contre : celle de Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) fixent l'indemnité du Maire à 60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

3°) fixent l'indemnité des adjoints, à savoir :

- M. Alain GARROT
- Mme Marie-Josée MOULET
- M. Bruno VINUALES

- Mme Patricia SAYOUS
- M. Philippe SUBERCAZES
- Mme Fabienne BORDE
- M. Alain ABADIE
- Mme Madeleine NAVARRO
- M. Gérald CAPEL

à 21,50 % de l'indice brut terminal sus indiqué de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

4°) fixent l'indemnité des 6 conseillers municipaux délégués, à savoir :

- Mme Camille CASTERAN
- M. Michel AUSINA
- M. Yacine KASBAOUI
- Mme Odile VIGNES
- Mme Angelika OMNES
- Mme Nathalie BARZU

à 10,70 % de l'indice brut terminal sus indiqué de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

5°) décident en application des articles L.2123-22 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de majorer les indemnités du Maire et des adjoints de 15 % et 25 %, la commune étant chef-lieu de canton et classée station de tourisme.

6°) indiquent que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif au compte 65-6531.

N° 2.1

ADOPTION DES DEUX RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES LOCALES TRANSFERÉES (CLECT) EN DATE DU 30 JANVIER 2012 ET 17 DÉCEMBRE 2013

Monsieur Gérald CAPEL, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une abstention : celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent les deux rapports de la CLECT des 30 janvier 2012 et 17 décembre 2013,

2°) indiquent que l'attribution de compensation sera actualisée sur l'exercice 2014 afin de mettre en œuvre les décisions prises par les membres de la CLECT,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 3.1

SITE RADIOTELEPHONIQUE DE SANSAN – PROTOCOLE D'ACCORD A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE DE LOURDES ET LA SOCIETE TDF

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une abstention : celle de Claude HEINTZ :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les termes du protocole d'accord ci-annexé à intervenir avec la société TDF,
- 3°) approuvent l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BP188 et BP190, d'une contenance totale de 240 m²,
- 4°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération et notamment le protocole d'accord précité.

N° 4.1

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION
DE L'EPIC – OFFICE DE TOURISME DE LOURDES**

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une abstention : celle de Claude HEINTZ :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) désignent, pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme, et après vote à main levée :

TITULAIRES :

9 titulaires	
1	Josette BOURDEU
2	Bruno VINUALES
3	Alain ABADIE
4	Camille CASTERAN
5	Nathalie BARZU
6	Marie-Josée MOULET
7	Marie-France AUZON-LAFFITTE
8	Michel AUSINA
9	Antoinette BABIN CHASSARD

SUPPLEANTS :

9 suppléants	
1	Gérald CAPEL
2	Annick BALERI
3	Maxime LAFFAILLE
4	Sandrine FOCESATO
5	Annette CUQ
6	Yacine KASBAOUI

7	Patricia SAYOUS
8	Fabienne BORDE
9	Jean-Pierre ARTIGANAVE

N° 5.1

**DESISTEMENT DE L'APPEL DU JUGEMENT N° 13-01588 DU 30 DECEMBRE 2013
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU**

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,**
- 2°) autorisent la Commune à se désister de l'appel du jugement du Tribunal Administratif en date du 30 décembre 2013,**
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.**

N° 5.2

**PROTECTION FONCTIONNELLE DU MAIRE – ANNULATION DE LA
DELIBERATION EN DATE DU 30 JANVIER 2014**

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,**
- 2°) annulent la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2014 accordant la protection fonctionnelle au Maire,**
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.**

N° 5.3

GOLF MUNICIPAL – CONVENTION AVEC LE PROFESSEUR – RESILIATION

Monsieur Bruno VINUALES, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une abstention : celle de Claude HEINTZ :

- 1°) adoptent le rapport présenté,**
- 2°) décident de résilier la convention d'exercice libéral en date du 6 juillet 2010, conclue avec Monsieur Gilles OSTIER,**
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.**

N° 6.1

PERSONNEL : TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS 2014 – MODIFICATION

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent les modifications à apporter au tableau théorique des effectifs 2014 qui portent le nombre des emplois à temps complet des titulaires et stagiaires à 265.

N° 6.2

PERSONNEL : RENFORTS SAISONNIERS JUIN 2014

Madame Fabienne BORDE, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) approuvent le rapport présenté,
- 2°) décident la création d'un emploi saisonnier dans les conditions indiquées ci-dessus, pour le mois de juin 2014.

N° 6.3

**PERSONNEL : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT NON TITULAIRE
CHARGEE DE MISSIONS AUPRES DE MADAME LE MAIRE**

Madame Le Maire, rapporteur

Les Membres du Conseil Municipal, à la majorité et une voix contre : celle de Claude HEINTZ.

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) décident la création d'un emploi d'agent non titulaire dans les conditions définies ci-dessus,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes découlant de la présente délibération,
- 4°) précisent que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2014, chapitre 012- article 64131 – frais de personnel.

N° 7.1

DECISIONS DU MAIRE : COMPTE RENDU

Monsieur Michel AZOT, rapporteur